



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alençon, le 1<sup>er</sup> février 2022

### **Fin de l'obligation de port du masque en extérieur dans l'Orne à partir du 2 février**

Le Premier ministre a annoncé, le 20 janvier dernier, la levée de l'obligation de port du masque en extérieur à partir du 2 février.

En conséquence, l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2022, portant obligation de port du masque pour les personnes de 11 ans et plus dans certains lieux extérieurs, prend fin ce jour à minuit et ne sera pas reconduit.

Sébastien JALLET, préfet de l'Orne, appelle l'ensemble des Ornais à maintenir leur vigilance et à continuer à appliquer les mesures et gestes barrières au quotidien, particulièrement dans les espaces clos où le port du masque demeure obligatoire.

Le port du masque reste également recommandé dans tous les espaces publics extérieurs dès lors que la distanciation sociale n'est pas possible.

De manière générale, il est de la responsabilité de chacun d'agir pour limiter la circulation du virus : le respect des gestes barrières et la vaccination doivent se poursuivre.